

POUVOIR ADJUDICATEUR : GRETA-CFA DES ARDENNES

OPERATION : Réorganisation du Pôle du GRETA-CFA au Lycée Jean-Baptiste Clément à SEDAN

MARCHE DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT VALANT CCAP

LOT N°

(A COMPLETER PAR LE CANDIDAT)

Cet acte d'engagement :

Correspond à la solution de base

correspond à la variante suivante :

(Le candidat remplit un acte d'engagement distinct pour la solution de base et pour chaque variante)

OBJET DU MARCHE : Réorganisation du Pôle du GRETA-CFA au Lycée Jean-Baptiste Clément à SEDAN

Maître de l'ouvrage : GRETA-CFA DES ARDENNES

145, avenue Charles De Gaulle – 08 000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél. : 03 24 59 75 70

Maîtrise d'œuvre : ZOOM ARCHITECTURE – Jean-Marc Charlet

32, rue de la Gravière – 08 000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél. : 03 24 57 82 82

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R.2191-60 du code de la commande publique :

Monsieur le Directeur

Copie de l'original, délivrée en unique exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de créances ou de nantissement dans les conditions de l'article R.2191-46 du code de la commande publique.

Date Signature

L'exemplaire unique pourra être remplacé au gré du maître d'ouvrage par le certificat de cessibilité.

Comptable assignataire : **Agent comptable Lycée Bazin**

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus

Transmis en préfecture le :

Date de notification le :

Cette notification ne vaut pas ordre de commencer les prestations. Un ordre de service spécifique émis par le maître d'ouvrage précisera la date de commencement du délai d'exécution du marché.

Cette notification vaut ordre de commencer les prestations.

SOMMAIRE

<u>ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)</u>	3
<u>ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE)</u>	4
<u>ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)</u>	5
<u>ARTICLE 2 – OBJET - INTERVENANTS</u>	9
2.1 <u>Objet du marché</u>	9
2.2 <u>Intervenants</u>	9
<u>ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHÉ ET RECONDUCTION</u>	10
3.1 <u>Durée du marché</u>	10
3.2 <u>Reconduction</u>	10
<u>ARTICLE 4 - PRIX</u>	10
4.1 <u>Modalités de variation des prix</u>	10
4.2 <u>Montant de l'offre</u>	11
4.3 <u>Sous-traitance</u>	12
<u>ARTICLE 5 - AVANCE</u>	13
<u>ARTICLE 6 - REGLEMENT</u>	14
6.1 <u>Délais de règlement</u>	14
6.2 <u>Mode de règlement</u>	14
<u>ARTICLE 7 – PIÈCES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT</u>	16
<u>ARTICLE 8 - APPROBATION DU MARCHÉ</u>	17

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le titulaire "

M.....
agissant en mon nom personnel,

domicilié à

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage :

.....
.....;

- Immatriculée à l'INSEE :

Numéro SIRET :.....

Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce :

après avoir pris connaissance des cahiers des charges et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 4.3 ci-après répondent aux conditions ci-dessus et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

	<u>1^{er} sous-traitant</u>	<u>2^{ème} sous-traitant</u>
Compagnie :
N° police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le titulaire".

M

.....

.....

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

.....

ayant son siège social à

.....

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage :

.....

.....;

Forme de la société.....

Capital

.....

- Immatriculée à l'INSEE :

Numéro SIRET :.....

Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce :

après avoir pris connaissance des cahiers des charges et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :

.....

N° Police :

.....

- CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 4.3 ci-après répondent aux conditions ci-dessus et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

	<u>1^{er} sous-traitant</u>	<u>2^{ème} sous-traitant</u>
Compagnie :
N° police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de l'offre.

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement conjoint dans le cas où il n'aurait pas candidaté sous cette forme.

NOUS soussignés,

cotraitants conjoints,

cotraitants solidaires,

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, désignées dans le marché sous le nom « TITULAIRE »

- **1^{er} cocontractant**

(cas d'une personne morale)

M.....
.....
agissant au nom et pour le compte de la société :
.....
Ayant son siège social :
.....
Forme de la société:
capital :
.....

- Immatriculée à l'INSEE :
Numéro SIRET :.....
Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....
- Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

Magissant en
mon nom personnel
domicilié
à
.....
.....
et immatriculé au RCS de :.....sous le
n°
.....
.....

La société (Cas de la personne morale)représentée par M.....
ou Monsieur (Cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le
mandataire du groupement conjoint, solidaire de chacun des membres du groupement pour ses
obligations contractuelles à l'égard de la maîtrise d'ouvrage,

La société (Cas de la personne morale)représentée par M.....
ou Monsieur (Cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le
mandataire du groupement conjoint.

La société (Cas de la personne morale)représentée par M.....
ou Monsieur (Cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le
mandataire du groupement solidaire.

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage

:

.....
.....;

2^{ème} cocontractant

(cas d'une personne morale)

M.....
.....
agissant au nom et pour le compte de la société :
.....
Ayant son siège social :
.....
Forme de la société:
capital :
.....
- Immatriculée à l'INSEE :
Numéro SIRET :.....
Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....
- Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

Magissant en
mon nom personnel
domicilié
à
.....
.....
et immatriculé au RCS de :.....sous le
n°
.....
.....

3^{ème} cocontractant :

(cas d'une personne morale)

M.....
.....
agissant au nom et pour le compte de la société :
.....
Ayant son siège social :
.....
Forme de la société:
capital :
.....
- Immatriculée à l'INSEE :
Numéro SIRET :.....
Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....
- Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

Magissant en
mon nom personnel
domicilié
à
.....
.....
et immatriculé au RCS de :.....sous le
n°

.....
....

- après avoir pris connaissance des cahiers des charges et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que nous sommes titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourons :

<u>cocontractant</u>	<u>1^{er} cocontractant</u>	<u>2^{ème} cocontractant</u>	<u>3^{ème}</u>
Compagnie :	
		
N° police :	
		

- CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 4.3 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

	<u>1^{er} sous-traitant</u>	<u>2^{ème} sous-traitant</u>
Compagnie :
N° police :

- nous ENGAGEONS sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies,

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2 – OBJET - INTERVENANTS

2.1 Objet du marché

Le marché a pour objet la réalisation des travaux suivants :

Réorganisation du Pôle du GRETA-CFA au lycée Jean-Baptiste Clément à SEDAN. 11 rue Jean Jaurès

Les travaux sont répartis en 04 lots, traités par marchés séparés, à savoir :

Lot n°01 : Plâtrerie – Faux Plafonds – Menuiseries Intérieures

Lot n°02 : Électricité

Lot n°03 : Chauffage – Plomberie - Sanitaires

Lot n°04 : Revêtements de sols - Peinture

Le présent acte d'engagement se rapporte au lot n° : (A compléter)

Ces prestations sont définies et précisées dans le CCTP.

Décomposition du marché en tranches

Le marché est découpé en une tranche ferme et tranches optionnelles définies comme suit :

Tranche ferme :

Tranche optionnelle 1 :

Tranche optionnelle 2 :

2.2 Intervenants

a) - La maîtrise d'œuvre est assurée par : ZOOM ARCHITECTURE – 32 rue de la Gravière – 08000 Charleville-Mézières

Titulaire d'une mission de Base – Bâtiment

Les études d'exécution des ouvrages ont été établies par le maître d'œuvre et seront donc fournies au dossier de consultation des entreprises.

Les études d'exécution des ouvrages seront exécutées par l'entrepreneur ; elles seront transmises au maître d'œuvre pour validation avant tout début d'exécution.

~~Le maître d'œuvre est chargé des études d'exécution sur le(s) seul(s) lot(s) ci après désigné(s) :~~

~~L'entrepreneur sera donc chargé des études d'exécution pour l'ensemble des autres lots. Elles seront transmises au maître d'œuvre pour validation avant tout début d'exécution~~

b) – La mission de contrôle technique est confiée à SOCOTEC – 23 avenue d'Arches – 08000 Charleville-Mézières

c) - La mission de coordonnateur, en matière de sécurité et de santé des travailleurs est confiée à SOCOTEC – 23 avenue d'Arches – 08000 Charleville-Mézières

ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHÉ ET RECONDUCTION

3.1 Durée du marché

La durée d'exécution globale de l'ensemble des marchés est de : **4 mois (quatre)**

à compter de la date fixée par l'OS précisant la date de démarrage de la période de préparation.

à compter de la notification du marché.

à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer les prestations.

La durée d'exécution des marchés comprend la période de préparation et le délai d'exécution des travaux de chacun des marchés allotés.

La durée de la période de préparation est fixée à

Le délai d'exécution des travaux incombant au titulaire du présent marché est fixé, au sein du délai global d'exécution, dans le calendrier prévisionnel d'exécution annexé au présent acte d'engagement, qui précise les dates d'intervention relatives à chacun des lots. Le maître de l'ouvrage délivrera pour chaque marché, un ordre de service de démarrage de l'exécution des travaux.

Conformément à l'article 19.1.4 du CCAG travaux, le délai d'exécution des travaux incombant au titulaire du présent marché est confirmé ou modifié pendant la période de préparation du chantier dans les conditions prévues à l'article 28.2 du CCAG et à l'article 10.0 du CCAP.

3.2 Reconduction

Le marché pourra être reconduit fois.

A défaut de décision expresse de non reconduction au plus tard ... avant l'expiration du marché, la reconduction est tacite. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne pourra pas refuser cette (ces) reconduction (s).

La reconduction sera notifiée par écrit à l'initiative du maître d'ouvrage au plus tard avant l'expiration du marché. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne pourra pas refuser cette (ces) reconduction (s).

Le marché ne sera pas reconduit

ARTICLE 4 – PRIX

Le règlement de l'ensemble des sommes dues aux titulaires du marché sera réalisé par le maître d'ouvrage.

4.1 Modalités de variation des prix

Le marché est passé à prix ferme non actualisable.

Le marché est passé à prix ferme actualisable

Le marché est passé à prix révisable.

Le marché est passé à prix actualisable et révisable.

Les conditions de variation de prix sont définies ci-dessous :

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur, au mois. **Septembre 2022** (mois mo).

Le présent marché est passé à prix ferme actualisable.

Si un délai supérieur à trois mois s'est écoulé entre la date à laquelle le candidat a fixé son prix dans l'offre et la date de début d'exécution des prestations fixée par l'ordre de service de démarrage du délai d'exécution des travaux, les prix du marché sont actualisés par le jeu de la formule suivante :

En cas de marchés allotis, l'actualisation sera réalisée pour chaque lot selon la date de démarrage du délai d'exécution des travaux de chacun des lots.

$$P = P_0 \times \frac{I(m-3)}{I_0}$$

I_0 est l'index de référence défini ci-dessous de la date à laquelle le candidat a fixé son prix dans l'offre.

$I(m-3)$ est l'index de référence défini ci-dessous de la date de début d'exécution des prestations, moins 3 mois

Le coefficient d'actualisation sera arrondi au millième supérieur.

Le montant de cette actualisation sera réglé au prorata du montant des prestations réalisées.

Lorsqu'une révision ou une actualisation a été effectuée provisoirement en utilisant un index antérieur à celui qui doit être appliqué, il ne sera procédé à aucune nouvelle actualisation ou révision avant l'actualisation ou la révision définitive, laquelle interviendra sur le premier acompte suivant la parution de l'index correspondant.

4.2 Montant de l'offre

4.2.1 Montant de l'offre

Marché à prix forfaitaire

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire égal à :

Montant		€				HT :
.....						
Montant		HT		(en		lettres) :
.....						
TVA	au	taux	de.....	%	Montant	en
€.						
.....						
Montant			€			TTC
.....						
Montant		€TTC		(en		lettres)
.....						
.....						

En cas de groupement conjoint d'entreprises, la décomposition des prestations et paiements par cotraitant est précisée ci-dessous.

Valorisation des prestations supplémentaires éventuelles :

(Le tableau ci-dessous doit être obligatoirement complété par les candidats)

Nature de la prestation supplémentaire éventuelle	MONTANT HT € (Préciser en + ou - value par rapport à la solution de base)	MONTANT TVA € (Précisez le taux)	MONTANT TTC €
PSE 1 : Lot 01 : Stores intérieurs électiques en salle de réunion à l'étage sur les 2 étages			

4.2.2 Décomposition du prix par cotraitant en cas de groupement conjoint

En cas de groupement conjoint, le prix est réparti entre les cotraitants de la façon suivante :

Prestations	Désignations des cotraitants	Montant HT
	Total	
PSE		

Versement de la rémunération du mandataire du groupement conjoint :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination des cotraitants fait l'objet d'un pourcentage déterminé du montant des travaux attribué aux autres membres du groupement. **La décomposition ci-dessus précise ce pourcentage.**

~~La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination lui sera versée proportionnellement aux sommes réglées aux autres cotraitants.~~

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses travaux. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

4.3 Sous-traitance

Le titulaire :

n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Le titulaire a l'intention de sous-traiter à des tiers, notamment à des petites et moyennes entreprises au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou à des artisans au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 une part de marché équivalente à

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants (cf. modèle ci-joint). Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

Cas d'une entreprise :

Nature de la prestation (*)	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation HT
	TOTAL =	

(*) avec indication de la tranche concernée en cas de marché à tranches

Cas d'un groupement :

Entreprise donneur d'ordre et prestation intéressée	Nature de la prestation sous-traitée (*)	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation HT
		TOTAL =	

(*) avec indication de la tranche concernée en cas de marché à tranches

ARTICLE 5 - AVANCE

Le marché ne fait pas l'objet d'une avance.

Le marché fait l'objet d'une avance

Le Titulaire unique,

ou le mandataire du groupement conjoint,

ou le mandataire du groupement solidaire sans répartition des paiements au nom du groupement,

..... accepte de percevoir l'avance

..... refuse de percevoir l'avance

2^{ème} cotraitant, l'entreprise..... accepte de percevoir l'avance

..... refuse de percevoir l'avance

3^{ème} cotraitant, l'entreprise..... accepte de percevoir l'avance
..... refuse de percevoir l'avance

ARTICLE 6 - REGLEMENT

6.1 Délais de règlement

Le délai maximum de paiement des avances est de : 30 jours, à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- notification du marché,
- notification de l'acte qui emporte commencement du délai d'exécution du marché, si un tel acte est prévu
- demande du titulaire comportant la garantie le cas échéant dans les conditions et limites fixées à l'article 6 du CCAP
- date de fourniture de la garantie le cas échéant

Dans le cas d'un échelonnement du versement des avances fixé à l'article 5 du CCAP, le règlement de l'avance interviendra sous réserve, le cas échéant, de la production de la garantie relative à la partie d'avance concernée par l'échéance:

- dans le délai de 30 jours à compter des échéances fixées,
- à l'échéance fixée,

Le délai de paiement des acomptes est de : 30 jours, à compter de la réception de la demande d'acompte par le maître d'œuvre.

Le délai maximum de paiement du solde est de 30 jours, à compter de la date de réception du décompte général et définitif par le maître d'ouvrage.

Le taux des intérêts moratoires est fixé à l'article 6.3 du CCAP.

6.2 Mode de règlement

Cas d'un titulaire unique

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par :

- chèque bancaire établi au nom du titulaire
- virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB)

DESIGNATION DU TITULAIRE
Nom de l'entreprise
Raison sociale
Adresse
Référence compte bancaire

Cas d'un groupement solidaire sans répartition des paiements

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par :

- chèque bancaire établi au nom du mandataire du groupement solidaire
- chèque bancaire établi au nom des entrepreneurs groupés
- virement sur un compte ouvert au nom du mandataire solidaire (joindre un RIB).
- virement sur un compte commun ouvert au nom des entrepreneurs groupés (joindre un RIB)

DESIGNATION DU MANDATAIRE

Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire

Cas d'un groupement conjoint

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie ci-dessus par :

- ~~chèque bancaire établi au nom des membres du groupement conjoint~~
 virement établi à l'ordre des membres du groupement conjoint (joindre les RIB)

DESIGNATION DU COTRAITANT	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	

Cas d'un groupement solidaire avec répartition des paiements

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie ci-dessous par :

- ~~chèque bancaire établi au nom de chacun des membres du groupement solidaire~~
 virement établi à l'ordre de chacun des membres du groupement solidaire (joindre les RIB)

Cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement.

DESIGNATION DU COTRAITANT	PRIX TTC <i>(Préciser les tranches le cas échéant)</i>
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	

Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
---	--

ARTICLE 7 – PIÈCES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique dans les conditions prévues au règlement de consultation.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra produire au pouvoir adjudicateur ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants à l'attribution du marché.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Les attestations d'assurances sont à produire dans les conditions indiquées à l'article 11.7 du CCAP.

« Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus sont déposées par le titulaire sur la plateforme en ligne mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante... www.xmarchés.fr

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

En cas d'attribution du marché à une entreprise étrangère détachant des salariés en France, il est rappelé que le titulaire se doit de respecter les dispositions prévues au code du travail relatives aux travailleurs détachés.

Le titulaire doit notamment, préalablement au détachement, adresser à l'inspection du travail ainsi qu'au maître d'ouvrage une déclaration de détachement et doit désigner un représentant en France.

Le titulaire se doit de veiller à ce que chacun de ses sous-traitants étrangers respecte les mêmes obligations. De même, lorsqu'un cocontractant ou un sous-traitant fait appel à une société de travail temporaire étrangère, les mêmes obligations incombent à cette entreprise.

A noter : Le candidat procède à la signature de l'acte d'engagement au stade de la remise de son offre ou après attribution du marché selon les modalités prévues au règlement de la consultation.

Fait en originaux

(En application de l'article 1375 du code civil, le contrat doit être établi en autant d'originaux que de parties)

A : Le

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du (ou des) entrepreneur(s) ou du mandataire dûment habilité par un pouvoir (ci-joint) des cotraitants

ARTICLE 8 - APPROBATION DU MARCHÉ

La présente offre est acceptée.

Elle intègre les prestations supplémentaires éventuelles suivantes retenues par le maître de l'ouvrage :

- prestation supplémentaire éventuelle :

- prestation supplémentaire éventuelle :

Les sous-traitants proposés à l'article 4.3 ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées.

A

Le

Le Mandataire agissant au nom et pour le compte du maître d'ouvrage

Signature :